

## **Thème : Dynamiques et processus de sécurisations foncières et de gestion des ressources naturelles au Sénégal et dans la sous régions**

### **A LA UNE :**

**Gouvernance foncière inclusive pour améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la consolidation de la paix**

**Pour la phase II, le comité de pilotage compte Opérer ensemble dans une seule zone d'intervention afin d'aller ensemble vers une intercommunalité dans la gouvernance foncière et la gestion des ressources naturelles.**





## **Plateforme Nationale de dialogue sur les Directives volontaires (DV) pour une Gouvernance Foncière (PN-DV/GF)**

Depuis 2014, le Sénégal a mis en place une plateforme nationale de dialogue multi-acteurs sur les Directives volontaires (DV) pour une gouvernance foncière (GF) responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives volontaires), avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) et de l'Initiative Prospective Agricole et rural (IPAR), et le soutien financier de la France, du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et de l'Italie.

L'objectif de cette plateforme est d'assurer le dialogue sur la gouvernance foncière, l'élaboration de consensus nationaux, la préparation de plans d'actions de mise en œuvre des DV, et d'effectuer le suivi et l'évaluation de la GF au Sénégal.

La plateforme est devenue un espace de débat de premier plan pour discuter des orientations politiques des réformes relatives au foncier dans les secteurs des terres, des pêches et des forêts, et des enjeux de la GF à la lumière des principes et des recommandations des DV.



# Sommaire

- 4** Lancement de la phase II du projet de soutien à la mise en œuvre des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale  
-----
- 7** La moyenne vallée du fleuve Sénégal a mis en place et lancé la PLATE-FORME régionale de Matam sur la gestion du foncier et des ressources naturelles  
-----
- 9** Un « Observatoire National de la Gouvernance Foncière (ONGF) », pour suivre les dynamiques d'évolutions de terres agricoles et accompagner les communautés locales à mieux gérer/préserver leur patrimoine foncier.  
-----
- 12** L'Alliance femmes-foncier : une dynamique fédérative des actions et interventions en faveur des droits fonciers des femmes.  
-----
- 15** Lutte contre la déforestation à travers des conventions locales et commissions environnementales dans le département de Médina Yoro Foulah, Kolda.  
-----
- 18** Assemblée Générale du CRAFS Cadre de Réflexion et d'action sur Le foncier au Sénégal  
-----
- 21** Extrait des résultats de l'étude de base sur l'accès des femmes au foncier

## Lancement de la phase II du projet de soutien à la mise en œuvre des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.



Le CNCR et l'IPAR ont organisé en collaboration avec les institutions membres du Comité de pilotage de la Plateforme Nationale multi-acteurs sur les Directives Volontaires de la gouvernance foncière (PNDV/GF), le jeudi 1er Aout 2019 à Darou Khoudoss, le lancement de la phase 2 du projet de diffusion et d'opérationnalisation des Directives Volontaires au Sénégal, avec l'appui technique de la FOA et financier de la Coopération italienne.

Afin d'appuyer l'application et la mise des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (DV) adoptées en mai 2012, il a été mis en place au Sénégal, en 2014, une plateforme nationale de dialogue multi-acteurs autour des DV, avec l'appui de la FAO, du MAER et d'IPAR, et le soutien financier de la France, du FIDA, puis de l'Italie. L'objectif de cette plateforme est d'assurer le dialogue sur la gouvernance foncière (des terres, des forêts et des pêches), l'élaboration de consensus nationaux, la préparation de plans d'actions de mise en œuvre des DV, ainsi que le suivi et l'évaluation. Cette plateforme a mis en place le comité de pilotage sur les DV (COFIL) qui a pour mission la facilitation et l'animation du processus de dialogue sur la gouvernance foncière avec comme principal instrument de référence les DV.

La FAO a mis en place depuis 2015, sur financement de la Coopération Italienne, des actions pour consolider et accompagner les acquis obtenus au Sénégal en matière de dissémination et d'opérationnalisation des DV à travers une dynamique multi-acteurs regroupant des acteurs publics et privés, la recherche, la société civile ainsi que les organisations paysannes, et dans l'optique de soutenir les processus d'amélioration de la gouvernance foncière en cours. Cet appui

visé à renforcer l'appropriation des DV au Sénégal à travers: i) le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes de la gouvernance foncière ; ii) l'appui aux processus de réformes en cours ; et l'appui à l'opérationnalisation des DV au niveau local.

Le COFIL DV/GF vise à travers cette nouvelle phase du projet, l'amélioration de la gouvernance foncière des petits exploitants ruraux en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes. Et ce, à travers l'application des DV par le biais d'approches inno-



Lancement de la phase 2 à Darou Khoudoss

vantes visant à soutenir la gouvernance foncière locale et nationale, sous l'égide de la plateforme nationale renforcée.

Le lancement de cette phase II s'est tenu en aout 2019 et a regroupé les autorités administratives, les services techniques, les élus locaux, des investisseurs présents dans la zone, des leaders d'organisations paysannes, des personnes ressources et une équipe du COPIL DV/GF. A travers cette rencontre, la Plateforme nationale DV/GF vise à :

- i. réunir l'ensemble des parties prenantes du projet afin de les informer sur la logique d'intervention et les activités ;
- ii. de partager avec elles la trajectoire et les réalisations de la plateforme nationale sur les DV et la Gouvernance foncière ;
- iii. les sensibiliser sur leurs rôles pour la bonne mise en œuvre du projet et
- iv. échanger sur les modalités de mise en œuvre du projet. Orientation stratégique et choix de la zone des Niayes pour cette phase 2.

## Orientation stratégique et choix de la zone des Niayes pour cette phase 2

L'analyse collégiale des précédents résultats a conduit à orienter les nouveaux efforts du COPIL DV/GF vers :

- i. la consolidation de la plateforme nationale multi acteurs sur la gouvernance foncière avec une plus grande ouverture au secteur privé ;

- ii. la réflexion sur le suivi-évaluation de la gouvernance foncière au Sénégal et ;
- iii. le développement d'un modèle intégré d'intervention au niveau local sur la gouvernance foncière pour une sécurisation foncière des exploitations agricoles familiales notamment les couches vulnérables (les femmes, les jeunes, les couches défavorisées).

Pour la concrétisation de ces nouvelles options, il a été retenu par les partenaires membre du COPIL DV/GF, d'opérer ensemble, pour cette nouvelle phase, dans une seule zone d'intervention. Cette zone d'intervention devrait couvrir un nombre réduit de communes (3 à 5 au max) contiguës susceptibles d'aller ensemble vers une intercommunalité dans la gouvernance foncière et la gestion des ressources naturelles. C'est en ce sens que le choix a porté sur la zone des Niayes. En effet, ce choix s'explique par l'importance des enjeux fonciers dans cette zone et l'intérêt soutenu que leur portent déjà l'ensemble des membres du COPIL DV/GF, qu'ils appartiennent à l'Etat ou à la Société civile. Cette action sera centrée au niveau de l'arrondissement de Méouane (région de Thiès) et plus précisément dans les communes de Darou Khoudoss, Méoaune, Taiba Ndiaye et Mboro. Ainsi, cette action s'articule au projet Genre & Foncier mis en œuvre présentement dans la commune de Darou Khoudoss par IPAR et le CNCR sur financement du CRDI et compte valoriser les résultats de projets antérieurs menés par Enda Pronat dans la Zone et financés par la Fondation ROSA Luxembourg sur l'accès des femmes aux instances de décisions et au foncier.

Il s'agira pour cette nouvelle phase, de mener une recherche action sur la problématique de la sécurisation des exploitations agricoles à travers une approche participative, inclusive et systémique associant l'amélioration du cadre de gouvernance locale du foncier et la sécurisation foncière (juridique et économique) des exploitations agricoles familiales. L'objectif de recherche est d'évaluer la complémentarité des outils, procédés et instruments de gouvernance foncière développés par les partenaires du COPIL DV/GF pour une prise en charge optimale des enjeux locaux de la gouvernance foncière.

De manière pratique, la conduite de cette nouvelle phase suivant le modèle intégré se fera selon les 4 axes de travail que sont :

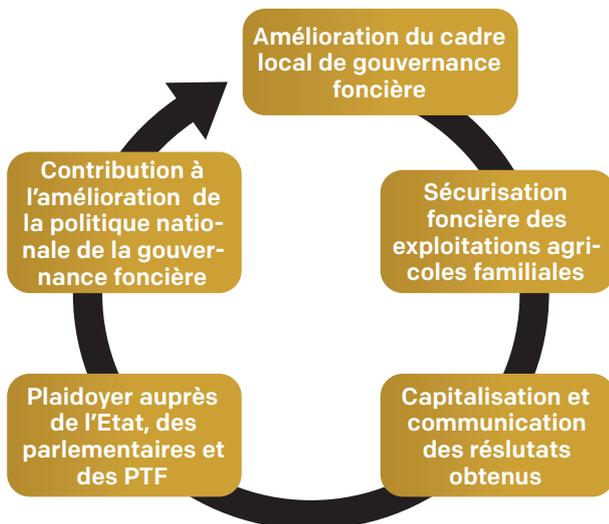
- **Axe 1** : Pilotage de la recherche action pour un modèle intégré de la gouvernance foncière locale ;
- **Axe 2** : Appui à l'amélioration du cadre de gouvernance locale du foncier ;
- **Axe 3** : Soutien à la sécurisation foncière des exploitations agricoles familiales ;
- **Axe 4** : Coordination du secrétariat du COPIL DV/GF pour la capitalisation et la communication des résultats ainsi qu'un plaidoyer pour influencer le processus de réforme foncière.



## Focus sur : Les résultats de la phase I

L'attention accrue des dernières années des investisseurs pour les terres agricoles en Afrique de l'ouest, les changements climatiques et la réduction des superficies agricoles due à la salinisation, à l'acidité des terres et à l'érosion, ont contribué à l'augmentation des pressions sur les ressources foncières.

Au Sénégal, en 2014, dans le cadre de la mise en œuvre des DV, une Plateforme Nationale de dialogue multi-acteurs est mise en place autour des Directives volontaires sur la gouvernance foncière (PN/DVGF), avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) et de l'Initiative Prospective Agricole et rural (IPAR), et le soutien financier de la France, du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et de l'Italie.



**L'objectif de cette plateforme est d'assurer le dialogue sur la gouvernance foncière, l'élaboration de consensus nationaux, la préparation de plans d'actions de mise en œuvre des Directives volontaires, d'effectuer le suivi et l'évaluation de la Gouvernance Foncière au Sénégal.**

Elle est devenue un espace de débat de premier plan pour discuter des orientations politiques des réformes relatives au foncier dans les secteurs des terres, des pêches des forêts, et des enjeux de la Gouvernance Foncière à la lumière des principes et des recommandations des Directives volontaires.

## Après 3 années de mise en œuvre, les trois (3) résultats suivants ont été enregistrés.

### Le renforcement de la plateforme multi acteurs sur les DV et la gouvernance foncière à travers

- i. la mise à niveau des membres du Comité de pilotage sur les DV, sur la gouvernance des régimes fonciers et forestiers;
- ii. l'actualisation de la connaissance des enjeux fonciers dans les zones éco-géographiques du Sénégal ;
- iii. la tenue régulière des rencontres annuelles de la plateforme ;
- iv. la production d'une identité visuelle et
- v. l'adoption d'un plan stratégique.

### L'appui aux processus de réforme.

En effet, le projet de document de politique foncière du Sénégal s'est inspiré des DV et des études ont été réalisées pour alimenter ce processus.

Il s'agit de :

- i. Immatriculation foncière généralisée : Faisabilité et implication sur les producteurs ; ii) Etude de pré-faisabilité de la création de l'observatoire national du foncier au Sénégal ;
- ii. Capitalisation des projets agrobusiness ; et
- iii. Détermination des critères et conditions d'une gestion rationnelle et durable du foncier. Par ailleurs, plus de 400 acteurs locaux ont été consultés sur le projet de code de la pêche continentale.

### Une opérationnalisation effective des Directives volontaires au niveau local.

Pour ce faire :

- d'une part, 58 para juristes et animateurs fonciers ont été formés sur les DV et, plus généralement, plus de 7000 personnes ont été informées sur les DV.
- D'autre part, des outils de gouvernance foncière ont été mis en œuvre au niveau de 29 collectivités territoriales. Il s'agit : i) de la charte locale de gouvernance foncière ; ii) du code de conduite sur la gestion du foncier et des ressources naturelles ; iii) de la commission domaniale élargie ; iv) du registre foncier ; v) de la grille d'analyse des projets d'investissement à incidence foncière ; vi) des para juristes/animateurs fonciers ; vii) l'appui à l'obtention des titres d'affectation (plus de 600 dossiers déposés) et viii) la gestion durable des terres (GDT).

## La moyenne vallée du fleuve Sénégal a mis en place et lancé la PLATEFORME régionale de Matam sur la gestion du foncier et des ressources naturelles.



**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA DIFFUSION ET DE L'OPÉRATIONNALISATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES AU SÉNÉGAL**

Restitution de l'étude pour la mise en place de la plateforme locale sur la gouvernance du foncier et des ressources naturelles au niveau dans la région de Matam

**24 au 25 Octobre 2019**  
à l'Hotel Haayoo Matam



***Dans le cadre de l'appui à la dynamique locale de dialogue sur la cohabitation optimale entre activités agropastorales et exploitations minières dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, l'IPAR et la FAO ont appuyé la mise en place de la PLATEFORME régionale de Matam sur la gestion du foncier et des ressources naturelles, lancée le lundi 25 octobre à Ourossogui.***

Des rencontres bilatérales et un atelier multi-acteur tenus du 23 au 26 octobre 2019 ont été introduit par la restitution d'une étude sur les enjeux et défis de la gouvernance foncière dans la région de Matam et les modalités d'organisation au niveau local du dialogue sur la gouvernance du foncier et des ressources naturelles avec un focus au niveau des départements de Matam et Kanel.

Pour rappel, ce processus a démarré en septembre 2017 lors de l'atelier éco-géographique de réflexion sur l'utilisation des Directives Volontaires (DV) de la gouvernance foncière, dans la vallée du fleuve Sénégal, tenu à Matam, dans le cadre du « Projet de renforcement de la diffusion et de l'opérationnalisation des Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts ». Il est mis en œuvre par le Comité de pilotage (COFIL DV/GF) de la Plateforme nationale du Sénégal sur les Directives volontaires pour une gouvernance foncière responsables. Ce processus est actualisé par la récente mission de IPAR dans la région de Matam du 1er au 7 septembre 2019 et qui a rencontré les acteurs des départements de Matam et Kanel.

En effet, depuis 2016, la FAO (sur financement de la Coopération italienne), a mis en place ce projet, pour consolider et accompagner les acquis obtenus au Sénégal en matière de dissémination des DV ». Ce projet rejoint et renforcé par l'initiative « Stratégie Nationale d'Engagement (SNE) » de l'ILC, vise à accompagner le processus de dissémination et de mise en œuvre des Directives Volontaires, dans une dynamique

multi-acteur. Il a confié à l'IPAR la mission de conduire entre autres, les activités relatives à l'animation de la plateforme nationale et le COFIL DV/GF et l'appui à l'implémentation d'outils locaux de dialogue sur des enjeux fonciers territoriaux en Casamance et dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal (région de Matam).

### La région de Matam : une zone à fortes potentialités liées aux ressources naturelles et foncières

La région de Matam a un potentiel important et des atouts non négligeables liés aux ressources naturelles et foncières. Ces ressources en terre sont abondantes et de bonne qualité surtout dans la zone du walo qui longe toute la bordure du fleuve et une bonne partie de la zone du Diéri qui constitue la zone intermédiaire entre le walo et le Ferlo.

La région dispose de terres cultivables de bonne qualité et en quantité suffisante. Le potentiel aménageable est estimé à 55 000 ha sans compter la possibilité de développer trois systèmes de production : (1) l'agriculture pluviale, (2) l'agriculture de décrue qui se fait sur les terres inondables du fleuve Sénégal, au niveau de ses défluent, sur les mares et bas-fonds ayant retenu l'eau de pluie de façon naturelle ou artificielle ; (3) l'agriculture irriguée qui se développe avec l'appui de la SAED et du PRODAM dont les expériences développées en matière d'aménagement constituent aussi des acquis à capitaliser dans la perspective d'intensification et de modernisation de l'agriculture et de l'élevage, deux principaux leviers de développement de la région. La zone Diéri de la région compte plus de 800 000ha de terre cultivable.

Dans le secteur de l'élevage, les opportunités pour son développement sont sous-tendues par l'existence de vastes pâturages herbacés et aériens dans le Ferlo, un potentiel important de fourrage dans le Walo (cultures

irriguées et décru), les nombreux plans d'eau et un effectif important du cheptel (bovins, ovins, caprins, asins, équins, et volailles).

L'ancrage culturel de la population dans l'élevage est aussi un atout en raison des savoirs endogènes et de l'expérience capitalisés depuis des siècles et transmis de génération en génération. Des possibilités d'intégration de l'agriculture et de l'élevage sont réelles du fait de leur interdépendance avérée en ce qui concerne la fumure organique produite par le bétail pour la fertilisation des sols d'une part, et d'autre part la disponibilité des produits dérivés de l'agriculture (fourrage) qui contribuent à l'alimentation du bétail. Cependant, de nombreux conflits sont notés entre ces deux secteurs, du fait de l'obstruction progressive des pistes de bétail menant notamment aux points d'eau dans le walo.

## Justification et structuration de la Plateforme régionale de Matam

La mise en place d'une plateforme s'inscrit dans les orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE), qui souligne dans le chapitre (Mise en œuvre et suivi-évaluation...) que la réussite de ce Référentiel passe par « l'appropriation du cadre politique par toutes les couches de la société et surtout par l'exercice d'un contrôle citoyen ». Il est alors nécessaire qu'un cadre instituant un dialogue multi-acteurs soit mis en place pour faciliter cette appropriation.

A l'instar de la Plateforme Nationale, cette Plateforme régionale zonale est un espace de dialogue, de mise en débat et d'appui à l'amélioration de toute politique ou bonnes pratiques locales liées à la gouvernance des ressources naturelles et foncières, tout en recherchant

d'une manière continue un consensus des différents acteurs.

La Plateforme pourra aborder ou s'impliquer dans toutes thématiques d'intérêt local ayant trait aux ressources naturelles. Par essence, les ressources naturelles et le foncier sont des sujets de discorde, il est alors pertinent de mettre en place un espace d'échanges qui contribue efficacement au rapprochement des positions et idées des différentes parties prenantes pour des consensus respectueux des intérêts de chaque acteur.

**La PLATEFORME régionale de Matam sur la gestion du foncier et des ressources naturelles** s'est donnée comme missions principales : la cartographie des acteurs et le renforcement des capacités, la concertation, la planification et suivi.

### Structuration de la plateforme

- Assemblée générale Présidée par le gouverneur
- Coordination technique tournante (conseil départemental) appui technique de l'ARD
- Secrétariat permanent assuré par l'ARD
- **Comité de pilotage** avec une Présidence annuelle tournante entre les trois conseils départemental, la Vice-présidence est assurée par la société civile

### Fonctionnement de la plateforme

- Rencontre ANNUELLE de la plateforme (assemblée générale)
- Rencontre trimestrielle de la coordination technique
- Secrétariat Permanent (ARD)

Participants à la mise en place de la Plateforme de Matam



## Un « Observatoire National de la Gouvernance Foncière (ONGF) », pour suivre les dynamiques d'évolutions de terres agricoles et accompagner les communautés locales à mieux gérer/préserver leur patrimoine foncier.

Pour répondre au manque d'informations transparentes sur les investissements à incidences foncières, la société civile Sénégalaise, au sein du cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS), a lancé en 2015 une plate-forme multipartite, appelée « Observatoire National de la Gouvernance Foncière (ONGF) », pour suivre les dynamiques d'évolutions de terres agricoles et accompagner les communautés locales à mieux gérer/préserver leur patrimoine foncier. Il a pour principales missions de produire, à l'attention de l'Etat, des partenaires au développement et des acteurs à la base des données chiffrées, à partir d'indicateurs d'impacts et des analyses documentées de la situation des ressources naturelles, sur les contraintes et difficultés identifiées dans le cadre de la gouvernance des ressources foncières du pays.

Au Sénégal les acquisitions foncières à grande échelle (ATGE) se développent dans un contexte marqué par de multiples défis qui ont des implications pour la gouvernance des terres. C'est d'abord et avant tout la réorganisation des exploitations familiales, surtout dans un contexte général de libéralisation progressive de l'économie sénégalaise. Ensuite, la promotion et le développement d'un secteur agricole dirigé par des entreprises privées redessinent les contours du modèle de développement. Dans ce contexte, les informations sur les différentes transactions foncières (superficie, cultures, destination de la production, main-d'œuvre permanente et temporaire, etc.) restent rares ou peu acces-

sibles, bien que les premières ATGE, notamment par les agro-industries, soient apparues au Sénégal dans les années 1970. Les estimations globales acquises sur les transactions foncières sont issues essentiellement de rapports d'ONG, rapports de recherche et/ou bulletins d'information dans les médias ou d'enquêtes ponctuelles réalisées dans le cadre de projets de recherche ou de développement et ne partageant pas des méthodologies communes. L'agrégation de ces informations ne produit qu'une image floue du phénomène. Par ailleurs, si les bases de données globales, comme la plateforme Land Matrix regroupent des déclarations d'intérêt sur les investissements à incidences foncières, elles ne parviennent pas à s'attaquer à des indicateurs qui renseigneraient des superficies faisant l'objet de productions concrètes.

L'objectif général de cette plateforme est de contribuer à promouvoir une prise de décision inclusive et éclairée sur l'exploitation des terres et les investissements à incidences foncières en fournissant des statistiques et des indicateurs dynamiques et actualisés relatifs aux dynamiques de transactions foncières et aux processus d'acquisition et d'installation foncière et de production des investissements à grande échelle. Il vise également l'appui aux exploitations familiales et leurs représentations en mettant à leurs dispositions des données fiables et des éléments pertinents d'aide à la décision sur les questions d'accès à la terre.

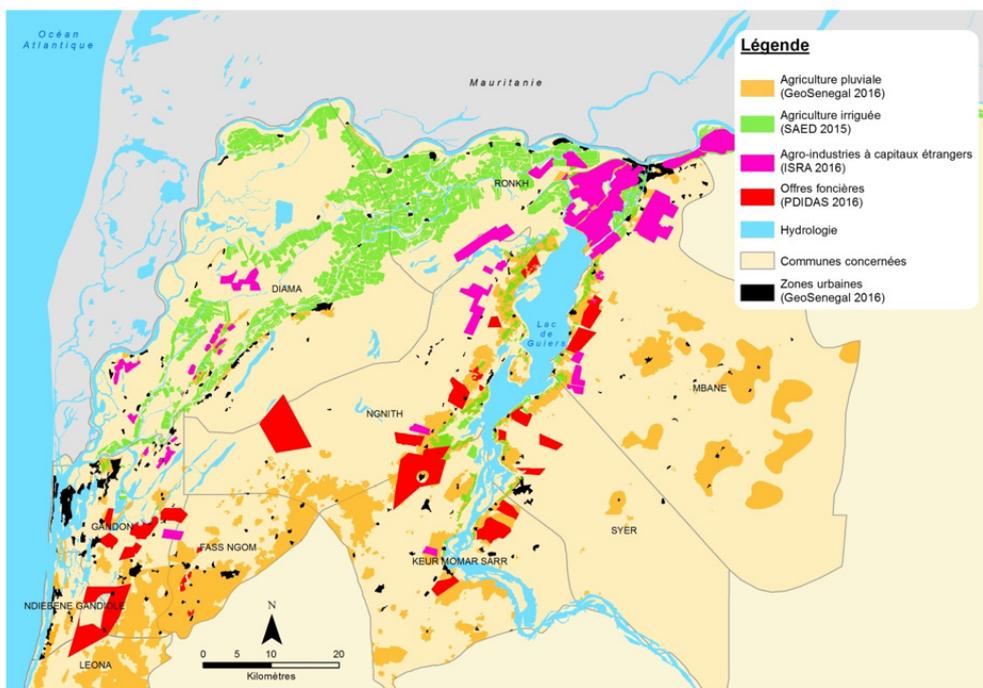


Figure 1. Diversité de systèmes de production dans le delta du fleuve Sénégal (auteur : Jérémie Bourgoin, CIRAD)

## Une phase test réussie dans la zone du Delta du Fleuve Sénégal

Dans la mise en œuvre de sa phase test (2015-2018), l'ONGF a cherché à développer et expérimenter des outils de suivi et de collecte de données autour de ses principaux champs d'observations dans la zone du Delta-Lac de Guiers, où le développement d'agro-industries augmente depuis les années 2000.

Les outils de collecte conçus pour la plateforme par ses différents acteurs membres présents au sein du comité de réflexion, avaient pour visées de renseigner périodiquement les dynamiques foncières (affectation, occupations, investissements agricoles, etc.) au niveau de cette zone test. La figure 1 met en évidence les informations spatialisées que l'ONGF et ses partenaires ont pu collecter pour mettre en évidence les superficies allouées aux activités agricoles intensives portées par des agro-industries aujourd'hui et demain.

L'ancrage de la phase test dans cette zone a aussi été motivé par la présence du Projet de développement inclusif et durable de l'agribusiness au Sénégal (PDIDAS), financé par l'Etat du Sénégal et la Banque Mondiale. Ce projet de développement agricole, d'une durée de six ans (2013-2019), a pour l'objectif principal de développer une agriculture commerciale et de promouvoir la gestion durable des terres dans les zones du Lac de Guiers et du Ngalam.

L'ONGF a ainsi joué un rôle d'accompagnant du projet pour qu'il réussisse son insertion territoriale, sociale et économique, en prenant en compte les préoccupations des communautés locales. L'enjeu suscité par ce projet qui traduit la mise en œuvre par les pouvoirs publics de modèles de développement agricoles orientés vers des partenariats publics-privés et comportant des ajustements fonciers certains, explique en partie le choix porté sur la zone. En plus, la zone d'implantation du projet fait face à des dynamiques de recomposition socio-spatiales et économiques qui affectent la gouvernance des ressources naturelles. Enfin, le PDIDAS a manifesté une volonté de travailler avec la société civile pour qu'elle l'appui dans le suivi de la mise en œuvre du projet, notamment en terme de concertation, d'inclusion et de prise en compte des préoccupations des acteurs locaux.

Avec l'appui du PDIDAS, des missions de prospection, de diagnostic, de suivi des affectations et d'appui-accompagnement des communautés locales ont été également organisées. Ces missions avaient pour objectifs principaux de recueillir les perceptions des communautés locales sur les activités mises en œuvre par le PDIDAS, notamment les concertations précédentes les activités d'investissements, la mise à dispositions des offres foncières, les conditions acceptables d'allocation des terres aux investisseurs, etc. Les résultats de ces travaux ont servi de base de discussion à l'ONGF avec le projet pour réajuster les écarts constatés et mieux répondre aux attentes des communautés locales. Ils ont également permis d'orienter l'accompagnement apporté au collectif des maires des

communes concernées par le projet pour orienter les actions du projet dans l'intérêt des collectivités territoriales. Des recommandations ont été formulées lors de chaque mission à l'endroit du PDIDAS et un suivi régulier de la mise en exécution de ces recommandations été fait à travers les points focaux de l'ONGF, chargés de cette tâche dans chaque commune concernée.

## Mise en place progressive d'un système de suivi des investissements à incidences foncières au Sénégal

Dans l'optique d'élargir le champ d'intervention de l'ONGF et de mettre à l'échelle les résultats de la phase test, il a été organisé une rencontre du Comité technique, afin de développer une démarche commune pour la collecte, le suivi et l'analyse des données sur les ATGE. Ce comité dont le CNCR assure le secrétariat permanent est composé de Enda-Pronat, du GRET, de IPAR, de ISRA-BAME, du CICODEV, de AJS, du Forum Social, CONGAD, etc. Ces rencontres ont servi de base à la consolidation de la plateforme et à l'harmonisation de la démarche et des indicateurs de suivi des ATGE. Les différentes rencontres ont permis de : (i) partager des initiatives existantes et des méthodes de collectes ; (ii) adopter des indicateurs de suivi partagés des ATGE (définition des objets à suivre, des modalités de suivi, des domaines d'action à partir d'une base de données partagée, etc.).

Pour accompagner cette dynamique, l'initiative Land Matrix a apporté son concours en facilitant la mise en œuvre de plusieurs activités en 2019 portant sur : (i) la consolidation de la plateforme et la légitimation de la démarche de suivi des ATGE ; (ii) la définition d'une méthode adéquate et l'organisation d'une campagne nationale de recensement des ATGE ; (iii) la mise en place d'un dispositif de suivi dynamiques des ATGE à travers la formation (sur l'identification et le suivi des ATGE) des relais en lien direct avec les cellules de veille des partenaires impliqués dans le projet (animateurs fonciers, parajuristes, enquêteurs, etc.) ; (iv) la planification d'activités de valorisation et de communication (vulgarisation et sensibilisation) des résultats relatifs au recensement et les dynamiques des ATGE au Sénégal.

### Campagne de recensement de ATGE au Sénégal

A ce jour, avec l'appui de l'ensemble des acteurs, une campagne nationale de collecte des données d'investissements à incidence foncière a été organisée pour mettre en évidence la dynamique, la typologie de ces investissements, ainsi que leur localisation et importance relative. Ce travail de recensement national a été pensé comme une première étape de mise à jour des bases de données existantes et d'état des lieux de la dynamique des ATGE au Sénégal. Pour y arriver, il a fallu que les différents partenaires de l'ONGF partagent leurs informations sur la nature et la localisation d'in-

vestissements à incidence foncière au Sénégal. Sur cette base, des enquêtes ont été lancées dans les départements du pays (44). Les outils de collecte ont été élaborés par le comité technique de la plateforme et consolidés par l'ensemble des acteurs. Les principales portes d'entrée de ces enquêtes ont été les chefs des Centres d'Appui au Développement Local (CADL), situés au niveau des différents arrondissements, ainsi que les autorités administratives et les collectivités locales.

Ainsi, sur l'ensemble des départements du Sénégal (hors Dakar), la majorité des différents types d'investissements à incidences foncières de plus de 50 ha ont été identifiés et localisés dans la mesure du possible. Le seuil de 50 ha a été choisi par l'ensemble des membres de la plateforme. Il est en dessous de celle de la Land-Matrix (200 ha), ce qui offre l'avantage de couvrir davantage de cas et d'être plus en lien avec le contexte du Sénégal où les grandes exploitations agricoles sont définies par les agences de statistiques nationales à partir de 20 ha (Bourgoin et al. 2019). D'ailleurs, l'ambition de la plateforme est de couvrir dans le long terme toutes les acquisitions foncières qui atteignent ce seuil. Ces données feront l'objet d'une présentation élargie intégrant les membres du COPIL-DV, le 04 décembre 2019.

### **Formation des relais sur les techniques d'appui à la gouvernance foncière locale.**

A travers la mise en œuvre de la composante « Appui à l'amélioration du cadre de gouvernance locale du foncier » du projet intitulé « **Gouvernance foncière inclusive pour améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la consolidation de la paix** », les membres du COPIL-DV/GF initient le développement d'un modèle intégré d'intervention au niveau local sur la gouvernance foncière, dans la zone des Niayes.

Le COPIL DV/GF vise à travers cette nouvelle phase du projet, l'amélioration de la gouvernance foncière des petits exploitants ruraux en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes. Et ce, à travers l'application des DV par le biais d'approches innovantes visant à soutenir la gouvernance foncière locale et nationale, sous l'égide de la plateforme nationale renforcée.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette initiative, deux sessions de renforcement de capacités sur les enjeux et la mise en œuvre des procédures de gestion foncières ciblant les relais de l'Observatoire National de la Gouvernance Foncière (ONGF), notamment des animateurs fonciers, des membres de groupements de femmes, des présidents des commissions domaniales et des animateurs des radios communautaires des quatre communes de l'Arrondissement de Méouane (Darou Khoudoss, Méouane, Taïba Ndiaye et Mboro) sont organisées du 12 au 14 Septembre 2019 et du 29 au 30 octobre 2019, à la salle de délibération de la Commune de Darou Khoudoss, par l'Association des Femmes Juristes (AJS) et le Cadre National de Concertation des Ruraux (CNCR).

L'objectif général de ses sessions est de mettre en place et renforcer un dispositif local d'appui-conseil sur la sécurisation des exploitations agricoles familiales et l'accès des jeunes et des femmes au foncier. Les relais ont ainsi été formés sur : (i) les enjeux de la sécurisation foncière, les dynamiques liées au développement des acquisitions de terres à grandes échelles et l'accès des femmes et des jeunes au foncier ; (ii) les procédures administratives relatives au foncier dans les différents domaines existants (domaine national, périmètre de restauration, zone urbaine, etc.) ; (iii) les techniques d'animation de rencontre et de sensibilisation des acteurs locaux ; (iv) les techniques de prévention, de médiation et de gestion des conflits ; (v) les outils de gouvernance foncière.



Atelier de formation des relais

## L'Alliance femmes-foncier : une dynamique fédérative des actions et interventions en faveur des droits fonciers des femmes.



**L'alliance pour la promotion des droits fonciers des femmes est bâtie autour d'un Sénégal où les hommes et les femmes sont conscients de l'importance du respect des droits des femmes en termes d'accès, de contrôle effectif, de sécurisation et de valorisation des ressources foncières et agissent en conséquence à l'horizon 2030.**

### Contexte de naissance de l'Alliance Femmes et Fonciers

Dans la Déclaration de l'Union Africaine (UA) de juillet 2009 sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, les chefs d'Etats et de gouvernement membres de l'Union Africaine ont décidé de s'assurer que les lois foncières permettent un accès équitable à la terre et aux ressources foncières pour tous les utilisateurs de la terre, notamment les jeunes et autres groupes vulnérables sans terres. Ils ont également décidé de renforcer la sécurité du régime foncier pour les femmes, en leur permettant d'obtenir 30% des terres agricoles d'ici

à l'horizon de 2030, suite à une recommandation du Comité Technique Spécialisé de l'UA (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement.

Alors que l'environnement politique international semble être favorable aux droits des femmes, la précarité de leurs droits fonciers n'est pas pour autant résolue. Fort de ce constat, 15 femmes de quatre pays d'Afrique se sont réunies à Dar es-Salaam en Tanzanie le 10 juillet 2012, pour discuter de la mobilisation des femmes rurales afin de faire avancer leurs droits face à la discrimination en matière d'accès et de contrôle des ressources foncières. Cette mobilisation a pris l'appellation de « Initiative Kilimandjaro », en référence au Mont Kilimandjaro, lors d'une assemblée générale tenue à Arusha en 2016 et qui a réuni plus de 300 femmes rurales de 27 nationalités dont des sénégalaises.

Cette assemblée s'est dotée d'une Charte en 15 points. <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Charte-des-revendications-Women-to-Kilimanjaro.pdf>

Le moment fort de l'initiative fut l'ascension des 5,895 mètres du Mont Kilimandjaro par les femmes initiatrices du mouvement en 2016 pour y déclamer leurs demandes d'actions politiques en une Charte de 15

points à l'attention des décideurs pour garantir leur accès et contrôle des terres <https://www.youtube.com/watch?v=-O2gObl61RQ>

La Charte a eu toute la reconnaissance qui lui est due au niveau de l'Union Africaine où le président de Commission l'a présenté pendant le sommet de l'organisation en janvier 2017. Ces 15 demandes ont été adoptées par chefs d'État africain pour mise en œuvre au niveau national. <https://www.landcoalition.org/fr/regions/africa/news/un-pas-de-geant-pour-les-droits-fonciers-des-femmes-lunion-africaine-approuve-officiellement-la>.

Cet engagement au plus haut niveau du continent africain donne aujourd'hui une grande légitimité à l'action des femmes rurales appuyées par la société civile œuvrant pour les droits des femmes.

Dans cette perspective, au Sénégal, est née depuis juin 2018, une dynamique fédérative pour la promotion des droits fonciers des femmes sous l'impulsion de CICODEV Afrique qui en assure la coordination.

Sa mise en place constitue d'une part, la traduction à l'échelle nationale de l'initiative Kilimandjaro et répond à un souci d'inclusivité face à la diversité des acteurs et des initiatives, le caractère disparate des stratégies et interventions<sup>1</sup> pour l'accès et le contrôle des ressources foncières par les femmes, d'autre part. Cette dynamique a pris le nom de l'Alliance Nationale Femme et Foncier – ANFF.

L'initiative regroupe divers catégories d'acteurs partageant une vision commune et œuvrant pour « un Sénégal où les hommes et les femmes sont conscients de l'importance du respect des droits des femmes en termes d'accès, de contrôle effectif, de sécurisation et de valorisation des ressources foncières et agissent en conséquence à l'horizon 2030.

Les membres de l'Alliance sont aujourd'hui actifs dans plusieurs localités du pays et poussent pour l'amélioration de l'accès et du contrôle des ressources foncières par les femmes. A titre illustratif, quelques réalisations des membres peuvent être mises en exergue.

## Quelques réalisations phares des membres

### La Fédération Nationale des Femmes Rurales du Sénégal FNFRS

Présente sur l'ensemble du territoire national, la FNFRS travaille depuis toujours à la promotion des droits fonciers des femmes notamment en termes d'accès, de contrôle à la ressources foncière mais aussi à la subvention en intrants et dons en matériel agricoles. A travers ces actions, elle a appuyé plus de 300 femmes

rurales dans les différentes régions du pays rien que dans la campagne agricole 2018- 2019.

La fédération œuvre beaucoup dans l'autonomisation économique des femmes rurale en dépassant le cadre strict de l'accès au foncier. Ainsi, elle s'active aussi dans l'octroi d'intrants, de subventions agricoles et de moulins à mil au profit de ses membres qui pratiquent des activités génératrices de revenus.

### GIPS/WAR : Groupe d'Initiatives pour le Progrès Social / WAR

Active dans la commune de Mbadakhone, région de Kaolack et Ndiéfourne Parba, région de Thiès, GIPS/WAR est une organisation communautaire de base. Elle a réussi, en partenariat avec les communautés locales et le Maire de la Commune de Mbadakhone, à faire délibérer 4 hectares de terres au profit des femmes dans le village de Mboulème. Après l'octroi de parcelles agricoles aux femmes, GIPS/WAR les accompagne aussi dans la valorisation des superficies. Ainsi, il a entièrement clôturé et équipé en matériel le périmètre au profit des femmes agricultrices.

Le Maire de la Commune, constatant cette expérience réussie, a décidé de faire affecter des superficies dans chaque village de sa commune au profit des femmes pour qu'elles y pratiquent des activités génératrices de revenu.

La même approche a été adoptée à Ndiéfourne Parba toujours sous le lead de GIPS/WAR dans le cadre de son projet « Bay Dundé » où le Maire, en concertation avec les chefs traditionnels a réussi à faire délibérer 3 hectares et demi au profit des femmes. Comme à Mbadakhone, le périmètre à Ndiéfourne Parba est aussi entièrement clôturé et équipé en matériel et eau. Aujourd'hui, les femmes qui en ont bénéficié s'adonnent en toute autonomie aux activités agricoles tout au long de l'année.

### Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux CNCR -- Association des femmes Juristes du Sénégal – Coopération pour le Développement des Pays Emergents COSPE.

A Toubacouta et à Djirnda, le CNCR, l'AJS et COSPE ont accompagné des femmes dans le cadre du projet « droits fonciers et égalité des chances ». Ce projet a permis d'avoir des résultats fort intéressants. En effet, il a permis à ces acteurs et organisations de faciliter l'accès et le contrôle de la terre à plus de 200 femmes dont :

- 103 femmes et 42 jeunes dans la commune de Toubacouta
- 117 femmes et 14 jeunes dans la commune de Djirnda

1 • La faible synergie dans les interrelations, les initiatives et les liens ; la transversalité et la diversité des acteurs sans concertation ; l'absence de linéarité dans leurs relations.

## Enda Pronat et le Réseau National des Femmes rurales du Sénégal

Dans la Commune de Tataguine, Enda Pronat en partenariat avec le Réseau des Femmes Rurales du Sénégal accompagne des femmes pour leur autonomisation économique à travers l'accès et le contrôle des ressources foncières. Leur collaboration avec le Maire a permis d'obtenir plus de 50 délibérations au profit des femmes rurales. A travers le réseau national, Enda accompagne aussi les femmes rurales, au leadership et à l'engagement politique pour la défense et la préservation des intérêts des femmes dans les instances de décision.

## L'IPAR et le CNCR

L'IPAR et le CRNR sont en train de mettre en œuvre un programme de recherche – action dont l'objectif est la promotion d'une gouvernance foncière inclusive par une amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal ». Le projet couvre les Niayes, le Delta et le bassin Arachidier. Il s'appuie sur le renforcement des dynamiques existantes en termes d'autonomisation des femmes et de plaidoyer pour l'octroi d'un quota aux femmes dans certains aménagements réalisés sur fonds publics.

## CICODEV Afrique

CICODEV assure le rôle de coordination de l'Alliance et de l'animation de la plateforme. Il met son expérience et son expertise en termes de communication, de réseautage et de plaidoyer tant aux plans national, régional qu'international au service de la plateforme.

Sur cette base, CICODEV a pu faciliter la reconnaissance de l'Alliance et l'appui politique de structures et d'institutions dont notamment :

- Les collectivités territoriales à travers l'Union des Associations des Elus Locaux (UAEL) qui regroupe trois ordres de collectivités territoriales: l'Association des Maires du Sénégal (AMS), l'Association des Présidents de Région (APR) et l'Association des Conseillers Ruraux (ACR).

- Du gouvernement à travers le Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural ; le Ministère de la femme, de la famille et du genre, le Ministère du Développement communautaire et l'équité territoriale, et le Ministère des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire.
- A l'international à travers la Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre (ILC) mais aussi à travers des conférences et des prises de décisions sur le foncier à l'échelle internationale. A cet effet, CICODEV a assuré la représentation de la société civile africaine durant la conférence du Centre Africain sur la Politique Foncière de 2019 tenue à Abidjan lors du panel de haut niveau sur la sécurité des droits fonciers des femmes et autres groupes marginalisés.

## IED Afrique

IED intervient dans l'accompagnement des organisations communautaires de base, la promotion des droits fonciers des femmes, le leadership féminin et la participation à la prise de décision.

Au sein de l'Alliance, IED est actuellement porteur dans le cadre de l'Alliance, d'une initiative de capitalisation sur les meilleures pratiques des membres en termes de promotion des droits fonciers des femmes. Il s'agira ici, pour l'alliance, de documenter les bonnes pratiques dans l'accès et le contrôle des ressources foncières par les femmes à l'effet de les monter à l'échelle, surtout dans des zones à faible accès.



## Lutte contre la déforestation à travers des conventions locales et commissions environnementales dans le département de Médina Yoro Foulah, Kolda.



Depuis une dizaine d'années, le couvert ligneux au Sénégal a connu une baisse constante avec une régression de 405 000 ha de forêts. Malgré les efforts engagés pour inverser la tendance, il est apparu que les solutions techniques seules (plans d'aménagement) ne suffisent pas et qu'il est nécessaire de promouvoir davantage une conscience environnementale et d'engagements des communautés locales dans la gouvernance des ressources forestières.

Conscients de cela et pour avoir collaboré depuis plusieurs années et réussi à mettre en place des cellules de veille sur le foncier dans différentes zones du Sénégal et notamment en Casamance, où les enjeux sont centrés autour de la préservation des ressources forestières, le CNCR et l'ONG GRET ont décidé de contribuer à la lutte contre la déforestation.

C'est ainsi qu'ils ont sollicité et obtenu le soutien de l'Union Européenne pour la mise en œuvre du projet commun « Citoyens et Organisations locales Mobilisées pour un Meilleur Usage des ressources Naturelles ». L'objectif général du projet est de « promouvoir une citoyenneté environnementale active par la participation des communautés locales à la gouvernance responsable des forêts au Sénégal ». Il vise plus spécifiquement à renforcer l'engagement citoyen pour la sauvegarde des ressources forestières en Casamance

(lutte contre le trafic de bois, protection et restauration des peuplements forestiers) par les communautés locales du département de Medina Yoro Foulah.

A cet effet, les deux organisations ont effectué une mission de socialisation du projet dans cette localité du 29 au 30 janvier, en vue d'assurer une bonne compréhension et collaboration des différentes catégories d'acteurs dans cette zone d'intervention. Un tel déplacement a suscité le renforcement de l'engagement environnemental des populations et la veille citoyenne pour la préservation des ressources forestières. Durant leur rencontre avec les autorités locales, autorités administratives, services des eaux et forêts et populations locales, il a surtout été question de l'amélioration de l'état des ressources forestières grâce à l'appui à des initiatives locales, le soutien des politiques forestières et la lutte contre les trafics de bois à travers des actions de capitalisation, de mise en réseau et de plaidoyer.

Par ailleurs, la mission a permis d'identifier les axes de partenariat et les besoins de formation des acteurs locaux. Des points focaux et des animateurs endogènes ont été également désignés pour la bonne coordination et mise en œuvre des activités.

## Elaboration d'une première convention locales entre les communes de Niaming et de Médina Yoro Foulah

Pour mieux aider les populations locales du département de Médina Yoro Foulah (région de Kolda, au sud du Sénégal) dans la préservation de leurs forêts et encourager une gestion participative de ces forêts, le CNCR élabore une convention locale entre les communes de Niaming et de Médina Yoro Foulah. L'élaboration de cette convention a suivi plusieurs étapes notamment la sensibilisation des acteurs locaux sur l'importance de la convention et l'organisation d'une série de rencontres villageoises et inter villageoises d'échange sur le contenu de la convention. Ces concertations se sont effectuées sous forme de réunion avec des personnes ressources (chefs de village, imams, chefs de quartiers, notables, communicateurs traditionnels) et avec certaines catégories d'acteurs notamment les agriculteurs, les éleveurs, les apiculteurs etc. Ces rencontres ont permis de recueillir leurs préoccupations pour une bonne conception de la convention locale et l'identification des espèces qui ont un fort enjeu sur la gestion forestière au niveau de ces villages.

Aussi, il s'agissait pour le CNCR de sensibiliser les acteurs locaux sur la diversité des acteurs qui interviennent dans le département de Médina Yoro Foulah et sur les causes des conflits auxquels la convention locale pourrait résoudre. Ainsi, on constate que les principaux acteurs identifiés au cœur de ces litiges sont souvent les collectivités territoriales, les propriétaires fonciers, les populations locales (exploitants forestiers, agriculteurs, éleveurs, etc.), les services forestiers et depuis quelques temps les populations de la Gambie voisine.

Les conflits sont en général liés à des différends frontaliers, aux droits de propriétés contestés et à l'exploitation forestière qui prennent souvent sources dans la mauvaise connaissance des communautés et autorités locales des lois sénégalaises sur le domaine national et sur leurs droits d'usage sur les forêts, de la pression démographique et des intérêts divergents des individus et des groupes. Par conséquent, la convention locale permet de résoudre les conflits par la mise sur pied de règles consensuelles d'exploitation des ressources forestières.

Le CNCR mène ces activités dans le cadre de son partenariat avec la FAO sur la diffusion et l'opérationnalisation des directives volontaires au Sénégal.

## Collaboration avec l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Kolda à travers une convention de partenariat

Dans le cadre du projet « **Citoyens et Organisations locales mobilisés pour un meilleur usage des ressources naturelles- COMMUN** » mis en œuvre par le CNCR en partenariat avec l'ONG GRET dans le Département de Médina Yoro Foulah, une Convention de partenariat est signée avec l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Kolda. Cette signature s'est faite avec l'inspecteur de l'IREF devant le Secrétaire Général du Conseil Départemental de Médina Yoro Foulah.

L'objet de cette Convention consiste à accompagner l'équipe du Projet dans la mise en œuvre des activités principalement autour de deux axes du projet : **Axe 1 : Education environnementale et veille citoyenne** : Pour cet axe, le projet assure à l'IREF, la réalisation de sessions d'éducation et de formation en direction du milieu scolaire (élèves surtout mais aussi enseignants, surveillants et administration), des Organisations Communautaires de Base (OCB) et des leaders d'opinion (y compris les élus locaux,);

Pour ce qui est de l'**axe 2 relatif à l'appui aux initiatives locales visant à améliorer l'état des ressources forestières**, l'IREF appuiera et accompagnera les activités mises en œuvre dans le cadre du projet, en apportant son expertise et sa connaissance aux acteurs locaux. Ce qui se fera par la participation au suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement existants et la participation au processus d'élaboration des Conventions locales.

Après cette signature qui marque désormais la formalisation de la collaboration, l'IREF dispensera des modules de formations au superviseur et animateurs locaux du CNCR sur les techniques de pépinières, de reboisement, de lutte contre les feux de brousse mais également sur les dispositions du nouveau Code forestier. Les renforcements de capacités débiteront au mois de Mars et bénéficieront aux membres des Commissions environnements qui ont été installées dans chacune des 11 Communes du département de MYF et à charge pour eux de faire ensuite la démultiplication auprès des acteurs locaux.

## Installation des commissions environnement élargies (CEVE) dans les 11 communes de Médina Yoro Foulah (région de Kolda)

Du 16 au 23 janvier 2019, le CNCR a procédé à l'installation des Commissions Environnement Elargies (CEVE) dans les 11 Communes de Médina Yoro Foulah (Région de Kolda).

Ces CEVE qui sont composées de différentes catégories d'acteurs qui interviennent dans la Forêt (exploitants forestiers, apiculteurs, agriculteurs, éleveurs, Chefs de villages, enseignants, élèves etc.) seront les bras techniques des conseils municipaux dans tous les aspects liés à la préservation des Forêts et de l'Environnement. Par ailleurs, les CEVE sont désormais les portes d'entrée du CNCR et du GRET dans la mise en œuvre de leur projet COMMUN « Citoyens et organisations locales mobilisés pour un meilleur usage des Ressources Naturelles » dans les 11 Communes de Médina Yoro Foulah. Parmi les missions des CEVE, on peut citer : Sensibilisation et Formation ; Reboisements et Pépinières ; Surveillance forestière et Lutte contre les feux de brousse ; Suivi des recettes forestières ; Bonne gestion du parcours du bétail en favorisant l'élaboration d'outils de gestion concertée etc.

La mise en place de ces Commissions Environnement élargies est justifiée par le fait que la Gouvernance forestière est aujourd'hui prise en charge par les Collectivités territoriales suite aux différentes réformes de décentralisation enclenchées depuis 1996. Mais pour être effective, cette orientation politique requiert la participation et l'engagement des citoyens. Or, on constate une absence de participation et d'engagement des citoyens et une catégorie d'acteurs qui ont un intérêt prépondérant sur la forêt ; une méconnaissance

par la plupart des acteurs des textes législatifs et réglementaires sur les Forêts ; l'inexistence d'un cadre de concertation entre les Collectivités Territoriales ; l'absence de définition d'un mandat clair et d'un plan d'action communal ; l'insuffisance ou l'absence de budget alloué aux Commissions environnement et enfin l'inexistence ou l'insuffisance d'outils de gestion concertée et durables des ressources forestières.

C'est au regard de ces différentes contraintes qui ont été révélées par un diagnostic fait par le CNCR et le GRET dans le Département de Médina Yoro Foulah, que ces deux organisations ont adopté après consultation des autorités et populations locales une nouvelle démarche qui a consisté à la mise en place de Commissions Environnement Élargies (CEVE) placées chacune sous l'autorité du Maire de la municipalité concernée. La CEVE soumet son plan d'action annuel au Conseil municipal pour validation et a l'obligation de lui présenter un rapport narratif et financier à la fin de l'année. La présence des autorités administratives (préfets, sous-préfets) et services techniques (eaux et forêts, agriculture et élevage) à ces rencontres est souhaitée.

Installation des commissions environnement élargies (CEVE) MYF



## Assemblée Générale du CRAFS Cadre de Réflexion et d'action sur Le foncier au Sénégal



Assemblée générale, les 11 et 12 décembre 2019

**Les organisations fondatrices et membres du CRAFS, (Organisations Non Gouvernementales, Associations et Organisations Paysannes) ont tenu une assemblée générale en fin d'année 2019, en présence des leaders et techniciens des organisations qui le composent et qui l'ont fait naître une dizaine d'années plus tôt.**

Les 11 et 12 décembre 2019, le CRAFS a tenu son assemblée générale à l'hôtel Trarza de Lac rose. Cette AG a vu la participation des organisations suivantes : CNCR, Enda Pronat, Actionaid, IED, Gret, AJS, Congad, CICODEV, ACCESS, FAPD, FONGS, Woobin, ASI, AVSF, Réseau national des femmes rurales, FENAB, Forum social sénégalais,....

Pour le CRAFS, l'objectif de cette AG était de réfléchir aux stratégies opérationnelles lui permettant d'être plus efficaces dans les différentes missions qu'il s'est proposées et de renforcer son leadership sur les questions foncières et le développement du monde rural.

L'idée était de partager une vision commune des enjeux et défis en matière de foncier, d'échanger autour de l'organisation et l'animation du CRAFS (modalités d'animation du réseau, priorités de travail et orientations stratégiques) et faire des propositions d'actions pour 2020.

A partir d'une présentation et analyse du contexte de la gouvernance foncière actuellement au Sénégal, les participants se sont accordés sur quelques défis pour le CRAFS :

- l'abandon du processus participatif et inclusif de la réforme au profit d'une réforme en douceur porté par l'Etat avec l'accompagnement de la Banque mondiale, malgré certains discours du président de la République tendant à renforcer la position de la société civile sur le principe de préserver les terres du Sénégal foncier.
- le risque d'une généralisation dans toutes les communes du Sénégal de l'expérience de gouvernance foncière du PDIDAS, sans une évaluation préalable.
- les risques d'une formalisation des droits de propriété privée et la systématisation de la vente avec les perspectives d'immatriculation et de privatisation des terres du DN à travers les Zones économiques spéciales (ZES).

Pour mieux répondre à ces défis, les intervenants ont souligné la nécessité pour le CRAFS de prendre en compte les opportunités pour les autres dynamiques en cours. En effet, il a été rappelé que la connaissance du contexte est importante car il y a eu beaucoup de

défis et de changements. La DyTAES est une opportunité qui renforce la dynamique dans le contexte d'adoption de la transition agroécologique (TAE) comme l'un des cinq piliers forts du programme quinquennal 2019-2024 du gouvernement du Sénégal. D'autres acteurs et initiatives comme l'alliance femmes-foncier, les actions du réseau des villes vertes (REVES), les actions des réseaux des parlementaires sur l'agriculture et sur l'environnement, les activités des différents acteurs de la société civile sur le foncier et sur les politiques agricoles de manière générale constituent aussi des opportunités pour le CRAFS.

## Actualisation de la vision du CRAFS et ses objectifs

A l'occasion de cet AG, le CRAFS a actualisé sa vision qui devient : «Le Crafs une plateforme multi-acteurs de la société civile crédible et influente pour une gouvernance foncière participative, inclusive, transparente, équitable et paritaire qui améliore les conditions de vie des communautés ».

Aussi, Trois objectifs stratégiques ont été définis et validés : i) Promouvoir un espace de la société civile approprié d'échanges et de valorisation d'expériences sur les questions foncières ; ii) Promouvoir la production de connaissances et la veille pour alimenter le dialogue politique et appuyer la mise en œuvre du plaidoyer pour une sécurisation des droits fonciers des communautés ; iii) Développer des dynamiques solidaires et complémentaires autour des initiatives de plaidoyer, de mobi-

lisation sociale et d'engagement citoyen pour la sécurisation des droits fonciers des communautés.

## En définitive

Cette AG a été un grand moment pour le Crafs pour se remobiliser et se projeter plus efficacement dans l'avenir en lien avec les missions qu'il s'est assigné. La question du renouvellement du leadership s'est posée de même que celle de son élargissement avec des organisations à la base. L'AG a reconnu qu'il y a des dynamiques en cours complémentaires au Crafs et qu'il faut les intégrer via les commissions pour construire des ponts entre elles et l'action du Crafs. Sur l'idée d'avoir une personne dédiée: le comité technique doit continuer de faire son travail et s'il faut une personne dédiée, il faut qu'elle vienne juste pour renforcer le travail du CT. Sur les aspects liés au financement, mandat est donné au comité technique pour faire des propositions. Ce qui ressort globalement c'est: prudence; approche progressive; responsabilité; stratégie.

Il a été rappelé le mandat donné au comité technique pour travailler rapidement de manière plus précise à un plan d'action pour 2020 à partir du contexte et des enjeux partagés et en fonction des orientations issues de cette AG.

Au-delà de tout ce qui touche au contexte du foncier (réforme foncière en cours, ZES, Procasaf, accompagnement des communautés...) le Crafs doit prendre en compte dans ses actions, les pistes prioritaires qui ont été identifiées par l'AG pour la feuille de route.

Réunion de redynamisation du CRAFS



## Extrait des résultats de l'étude de base sur l'accès des femmes au foncier

La contribution principale de cette composante recherche est de produire des données probantes et désagrégées pour mieux comprendre les possibilités et contraintes de changement spécifiques à chaque commune afin d'influencer les comportements, les pratiques et politiques à toutes les échelles.

En plus de l'évaluation des initiatives, il a fallu faire l'état des lieux de chaque commune :

- Face au phénomène de l'ATGE.
- Disponibilité foncière dans les ménages, la répartition des terres selon le genre et l'âge au sein et en dehors des ménages, les rapports de pouvoir qui s'y jouent.
- La représentativité et l'effectivité de la participation des femmes à la gouvernance foncière.

Au Sénégal, Les femmes sont particulièrement touchées par l'insécurité foncière. Elles représentent 70% de la population rurale active et détiennent moins de 13% des terres agricoles ((SNEEG 1, 2015). Malgré la consécration de l'égalité des sexes pour l'accès à la propriété par la Constitution de 2001, la loi sur le Domaine National (17 juin 1964) qui ne fait pas de distinction entre les sexes pour l'accès à la terre et la loi 2010 pour la parité entre hommes et femmes dans les fonctions électives et semi-électives ainsi que leurs instances décisionnelles,, les femmes jouissent peu de leurs droits fonciers et sont quasiment exclues de la gouvernance foncière.

Outre les pratiques discriminatoires à leur égard, l'ignorance de leurs droits et la méconnaissance de la législation, cette situation s'explique aussi et surtout par la gestion coutumière de la terre et des organes locaux de gouvernance, conséquence des normes sociales genrées et représentations sociales autour de cette question.

Partant de ce constat et fort de son expérience dans ce domaine, l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), en partenariat avec le CNCR et AgTER, a bénéficié d'un appui technique et financier du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) du Canada pour mettre en œuvre un projet de recherche-action.

A travers l'approche de la recherche-action l'IPAR et ses partenaires se proposent d'évaluer des initiatives déjà mises en œuvre dans différentes zones agro-écologiques du Sénégal dans le but de documenter leurs incidences, capitaliser, mettre à échelle et répliquer les bonnes pratiques l'amélioration des droits fonciers des femmes et leur participation effective et transformative aux instances de décisions.

### Objectif principale

Contribuer à l'amélioration de l'accès et du contrôle des femmes sur les terres et leur participation aux processus de prise de décisions pour une gouvernance foncière responsable et durable, dans un contexte d'ATGE.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- Etablir les conditions pour améliorer l'accès des femmes et leur contrôle ainsi que leur participation dans la prise de décisions en matière foncière dans un contexte d'ATGE ;
- Développer des outils et des stratégies, y compris de renforcement de capacités, qui permettent de renforcer les droits fonciers des femmes ;
- Formuler des recommandations pratiques et stratégiques permettant une mise en œuvre effective des politiques et des stratégies de gouvernance foncière inclusive.

### Zones géographiques et initiatives cibles

Trois (03) communes, situées dans trois (03) zones agroécologique et quatre (04) initiatives ciblées :

#### 1. Commune de Toubacouta : Sud Bassin arachidier

Le projet « Droit foncier et égalité des chances », exécuté par un consortium composé du CNCR, de l'AJS et du COSPE, mise en oeuvre dans les régions de Thiès, Ziguinchor et Fatick.

But: Analyser les effets induits et appropriation des solutions par les femmes

#### 2. Commune de Darou Khoudoss : Centre Ouest des Niayes

« Utilisation des Directives volontaires pour accompagner les communautés à la sécurisation des terres », par ENDA PRONAT.

But: Mieux orienter la démarche du projet pour atteindre les résultats projetés.

Cibles principales: les propriétaires terriens et non les femmes de façon spécifique.

#### 3. Commune de Ross Béthio : Delta, Vallée du Fleuve Sénégal

- Effectivité du quota à Diawar, Mboudoum et dans le projet 3PRD (SAED)

- L'accès collectif à travers le programme GOANA (SAED)

But: Analyser les forces et faiblesses du quota et de l'accès collectif ainsi que les conditions de légifération du quota dans les aménagements hydro-agricoles.

## Effets/changements induits l'initiative Toubacouta : amélioration des droits fonciers

Amélioration de l'accès et du contrôle du foncier par les femmes

- Négociations intrafamiliales pour accès et contrôle individuel
- Négociations participatives villageoises pour accès collectif



## 227 Délibérations

- 63 femmes (accès individuel);
- 3 GIE (accès collectif)

### Parcelles à usage d'habitation et agricole

**NB:** 43 hommes bénéficiaires, proches des femmes leaders.

Pourcentage de femme ayant obtenu des papiers grâce au projet comparé aux hommes

**357 producteurs interrogés sous  
28 % de femmes contre 5 %  
d'hommes**



**28 %**



**5 %**

## Effets changements induits à Toubacouta : pérennisation acquis des acquis et appropriation des solutions par les femmes

Meilleure structuration avec la création de fédération « And liguey Niombato » qui polarise des GPF de 40 villages ; accès au marché ; diversification des opportunités de collaboration et pérennisation des acquis

- Organisation en fédération, avec siège octroyé par le maire et construit par Solidagro.

- Nouvelles opportunités avec Solidagro (église luthérienne en partenariat avec CNCR) ; Nebeday ; USAID Kawalor, Wula Nafa).

Amélioration des conditions de vie des ménages, de la santé et l'éducation des enfants ; grâce aux formations, avec l'appui de l'ancar, les femmes cultivent durant les deux saisons, contrairement aux hommes

- Création de « Calebasses de solidarité », à des fins sociales et économiques.
- Création de revenus et contribution à la formation des revenus des ménages.
- Combinaison activités maraîchères et transformation halieutique.
- Production de riz destiné à l'alimentation.
- Production et transformation de produits de l'anacardier.

Appropriation des solutions

- Poursuite des formations et sensibilisations, avec l'appui de Solidagro.
- Conseil-appui aux hommes et femmes voulant sécurisés.

## Effets/changements induits : niveau de sécurisation des terres à Darou Khoudoss

10 villages, 100 demandes formulées par des propriétaires coutumiers. Dont 17 % par des femmes.



## Aucune délibération

### Raisons

- Dossiers égarés par un élu.
- Nature des dossiers:
  - 26 complets, dont 2 femmes.
  - 19 incomplets, dont 5 femmes.
  - 55 demandes des services d'un géomètre, dont 9 par des femmes et 1 par un GPF).
- Démarche de sensibilisation et défaut de suivi du projet.

Coût de la sécurisation et non-respect de l'engagement du projet de le prendre en charge.

## Effets/changements induits : niveau de sécurisation des terres Darou Khoudoss

Autres causes révélées par les résultats :

### Faible niveau de sécurisation des terres



#### Méconnaissance des procédures

55 % pour les hommes preneurs de décisions contre 67 % pour les femmes



#### Ignorance de l'intérêt de sécuriser les terres

53,4 % des femmes contre 56,8 % des hommes.



#### Faiblesse de la zone des terroirs

(moins de 20 % des terres de la commune).



#### Absence de besoin de sécuriser

57 % d'hommes et 53 % de femmes.

Sur **305 propriétaires terriens** interrogés (échantillon total de la commune, bénéficiaires et non bénéficiaires) : **9,5% des hommes** contre **0% des femmes** déclarent être en détention de papiers légaux (terres agricoles comme d'habitation).

**Les propos de ce chef de famille témoignent à quel point le coût constitue un frein à la sécurisation :** « pour avoir des papiers sur les terres agricoles, il faut payer 70.000F CFA à l'hectare sans compter le paiement du géomètre qui est de 25.000 F CFA. Donc pour sécuriser une parcelle, le coût peut vous revenir à 200.000 F CFA, jusqu'à 700 000 f, même selon la superficie. Alors que nous n'avons pas les moyens d'acheter les intrants, d'accéder à l'eau par exemple (homme chef de ménage, 52 ans, Keur Maguette Gueye, Darou Khoudoss, février 2019).

## Ross Béthio : effectivité, forces et faiblesses du quota et de l'accès collectif

### Quota à Mboundoum Barrage, 1996 :

- **656,66 ha** de la cuvette de Boundoum par la Saed réhabilités grâce à l'appui du bailleur allemand KFW et un quota alloué à de GPF de **7** villages environnants dont les choisis ici.
- **59 ha**, soit **8,98 %**, alloués, à **325** femmes du GIE Bokkou Jeff de ce village, grâce au plaidoyer d'une femme de la localité qui s'est invitée, avec la complicité d'une conseillère municipale, à une réunion entre la collectivité, la SAED et le bailleur allemand, KFW.

- C'est à cette occasion que **7** autres villages, dont Diawar, situés autour de cette cuvette ont bénéficié d'un quota.

Avant ce quota, les femmes n'accédaient à la terre qu'au sein des ménages avec les parcelles redistribuées aux différents membres par la SAED. Mais ces parcelles étaient souvent exploitées par les maris. En cas de divorce ou veuvage, elles les perdent.

### Quota à Diawar (1996) :

- **656,66 ha** de la cuvette aménagés par la SAED, avec l'appui d'un bailleur allemand KFW,
- **40ha** alloués à **7** groupements de femmes de Diawar, soit un quota de **6,09%** pour 400 femmes en 1996.
- À noter que Diawar et Mboundoum Barrage sont bénéficiaires d'un quota grâce au plaidoyer d'une femme. et sur demande du bailleur qu'un quota leur a été alloué. Mais les 10% demandés par le bailleur n'ont pas été respectés.

**40 ha**, seules terres pour l'essentiel pour des femmes.

Mais **20 ha** cédés aux hommes faute de moyens d'exploitation.

### Le projet 3PRD :

- **2 500 ha** bruts, après aménagement, il reste **2 125,78 ha**.
- **155** attributaires, sélectionnés sur la base d'un appel d'offres national, dont **21%** de femmes.
- **103** exploitations familiales parmi les bénéficiaires, avec une superficie variant entre **5** et **10 ha**.

Conditions d'accès aux parcelles:

- **15 000 FCFA** pour ouverture de dossier.
- **600 000 à 700 000 FCFA** de caution.
- Pour l'attribution finale, **3,5 millions 500 FCFA** pour **10 ha**, **13 millions FCFA**, pour **25 ha**.

Exclusion des plus vulnérables par le coût et les modalités d'attribution.

Aucune distinction de sexe dans les modalités d'accès.

**Le seul critère, c'est la capacité d'exploitation.**

### Programme GOANA (2008) :

- **280 ha** réhabilités spécifiquement pour l'UFP (**1 021 femmes, 69 GPF, 12 GIE**).
- Chaque groupement ayant formulé une demande a obtenu **10 ha**.

A noter que ce sont les femmes de l'UFP qui ont elles-mêmes négocié ces terres avec les chefs de village et propriétaires terriens. Dans un système de négociation gagnant-gagnant, les propriétaires ont accepté de céder des

terres aux femmes à condition que la SAED leur réhabilite eux aussi les parcelles qu'ils gardent.

**11 ha** seulement pour l'UFP avant la GOANA;

**86,4 %** des bénéficiaires de l'échantillon déclarent n'accéder à la terre qu'à travers la GOANA.

En somme, pour les femmes notre échantillon : **86,4 % grâce au GOANA, 13,6 % par quota et 9,1 % grâce aux parcelles redistribuées aux ménages.**

Pour le Delta, en général, sur les 388 GIE/GFP/OCB bénéficiaires de périmètres irrigués, 111 sont des GPF pour le département de Dagana.

Toutefois, l'amélioration de l'accès à la terre de certaines femmes de l'UFP et des bénéficiaires du quota à Diawar et Mboudoum Barrage, **la proportion des terres aménagées détenues par les femmes et GPF ne dépasse pas 1 %.**





Plateforme Nationale  
**DV&GF**  
Gouvernance Foncière au Sénégal

# PLATEFORME NATIONALE SUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE AU SÉNÉGAL

La Plateforme Nationale inclusive et multi-acteurs, a été mise en place en mars 2014, à l'issue du premier Atelier National sur les DV. Cet atelier avait vu la participation d'une centaine d'acteurs représentant le secteur public, le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations paysannes et du patronat, les institutions de recherche ainsi que les partenaires techniques et financiers.



## INSTITUTIONS MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DV/GF

République du Sénégal



Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural  
Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime  
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
Ministère de l'Élevage et des Productions Animales



enda Pronat



actionaid



Avec l'appui technique et financier de :



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT



République Fédérale  
d'Allemagne